



Contrat de travail mi cadre / mi non cadre

Par **shandras76**, le **23/02/2009** à **13:22**

Bonjour,

Effectuant depuis longtemps une fonction cadre dans mon entreprise (je paie également les cotisations cadres), je n'avais jamais remarqué que je n'avais pas le statut cadre jusqu'à il y a peu.

J'ai donc décidé d'avoir un entretien avec ma responsable, également chef de l'entreprise. Lors de l'entretien, elle m'a signifié que si je n'avais pas le même statut que les autres ni le même salaire que les autres (je suis à ce poste depuis plus de 5 ans - un de mes collègues qui a la même fonction et qui elle est cadre, est à ce poste depuis 2 ans), c'est qu'elle n'avait pas les moyens de me payer davantage.

Du coup, elle m'a proposé un compromis :

selon mon contrat, je suis donc cadre 15h/35 et non cadre 20h/35.

Ma fiche de paie n'est pas très claire non plus car il a 2 coefficients avec 2 tarifs horaires différents...

Toutes les personnes que j'ai consulté PENSENT qu'il ne s'agit pas d'un contrat légal (mais sans en être sûr).

Dans la convention collective, convention 3249, il n'y a pas de mention de ce type de contrat et je n'arrive pas à savoir si ce contrat est correct ou pas.

De plus, quand est-il si par exemple, je démissionne demain ? Aurais-je un préavis bâtarde ? Devrais-je faire pendant un mois 20h et pendant 3 mois 15 heures pour respecter mon préavis ?

Auriez vous une réponse à mes questions ?